

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1956 B 00681

Numéro SIREN : 056 806 813

Nom ou dénomination : LA PROVENCE

Ce dépôt a été enregistré le 20/12/2019 sous le numéro de dépôt 48604

Greffe du tribunal de commerce de Marseille



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 20/12/2019

Numéro de dépôt : 2019/48604

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire
Nomination(s) d'administrateur(s)

Déposant :

Nom/dénomination : LA PROVENCE

Forme juridique :

N° SIREN : 056 806 813

N° gestion : 1956 B 00681

copie certifiée conforme
à l'original.

La Provence
S.A. au capital de 7 685 634 €
248 avenue Roger Salengro
CS 40385 13015 MARSEILLE
SIRET 056 806 813 00111 - APE 5813Z
Id Europe FR 84 056 806 813

LA PROVENCE

Société Anonyme au capital de 7 685 634 euros

Siège social : 248 avenue Roger Salengro - 13015 Marseille

RCS Marseille 056 806 681

18 NOV. 2019

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2019

Le 27 septembre 2019, à 09h30, les actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social de La Provence situé au 248 avenue Roger Salengro 13015 Marseille, sur convocation faite par le Président du Conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance.

Monsieur Jean-Christophe SERFATI préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Monsieur Stéphanie TAPIE est appelé comme scrutateur.

Madame Virginie LAYANI assure le secrétariat de la séance.

Monsieur Franck VANHAL, désigné par l'Avenir Développement, commissaire aux comptes de PWC, est absent et excusé.

Madame Joelle BOUCHARD, désigné par le Groupe La Provence, commissaire aux comptes de KPMG est absente et excusée.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre recommandée adressée le 10 septembre 2019.

Le Président constate d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du Bureau que les actionnaires présents et représentés possèdent la totalité des actions pour voter en Assemblée.

En conséquence, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée s'est réunie à l'effet de délibérer et statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Révocation d'administrateurs
- Nomination d'administrateurs
- Pouvoirs pour formalités

Le Président a déposé sur le bureau :

- Les copies et preuves d'envoi des lettres de convocation
- La feuille de présence revêtue de la signature des membres du bureau

Puis, le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, devant être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Enfin, la discussion est ouverte.



Le Président expose au Conseil les raisons qui l'amènent à solliciter la révocation de Monsieur François FORNIERI et de Monsieur Stéphane MOREAU de leurs fonctions d'administrateur.

Les motifs de la révocation : Changement de contrôle de la société Avenir Développement, actionnaire de la Société, qui n'est plus contrôlé par NETHYS mais par HOLDING NJJ. Messieurs FORNIERI et MOREAU étaient nommés en qualité de représentants de la société NETHYS.

Il convient désormais pour répondre aux statuts de nommer des administrateurs représentants du nouvel actionnaire de l'Avenir Développement.

Il convient également de nommer un administrateur en remplacement de Monsieur Fabian FRYDMAN qui a démissionné de ses fonctions d'Administrateur par courrier en date du 17 septembre 2019.

Plus aucune question n'étant posée, il met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, constate que Monsieur Stéphane MOREAU n'a pas souhaité se présenter ou se faire représenter, puis prononce la révocation immédiate du mandat d'administrateur de celui-ci.

Cette résolution est adoptée par la majorité des voix présentes ou représentées représentant plus d'un quart du nombre total d'action.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, constate que Monsieur François FORNIERI n'a pas souhaité se présenter ou se faire représenter, puis prononce la révocation immédiate du mandat d'administrateur de celui-ci.

Cette résolution est adoptée par la majorité des voix présentes ou représentées représentant plus d'un quart du nombre total d'action.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prend acte du retrait de Messieurs Stéphane MOREAU, François FORNIERI en qualité d'actionnaires à la suite de leur révocation comme indiqué dans leur contrat de prêt de consommation d'actions consenti par la société GROUPE BERNARD TAPIE SNC.

Cette résolution est adoptée par la majorité des voix présentes ou représentées représentant plus d'un quart du nombre total d'action



QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale décide de procéder à la nomination en tant qu'administrateur de M. Anthony MAAREK à compter de ce jour et pour la durée restant à courir du mandat de M. Stéphane MOREAU, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Monsieur Anthony MAAREK né le 08 janvier 1976 à FONTENAY-SOUS-BOIS et domicilié 16, rue de la Ville L'Evêque, 75008 Paris, à compter de ce jour et pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Stéphane MOREAU, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Afin de respecter les statuts M. Anthony MAAREK acquiert une action de la société La Provence au titre d'un prêt consenti par la SNC GBT HOLDING.

Cette résolution est adoptée par la majorité des voix présentes ou représentées représentant plus d'un quart du nombre total d'action

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale décide de procéder à la nomination en tant qu'administrateur de Madame Anne-Sophie JAHAN à compter de ce jour et pour la durée restant à courir du mandat de M. François FORNIERI, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Madame Anne-Sophie JAHAN née le 24 septembre 1985 à NANTES et domicilié 16 rue de la Ville L'Evêque 75008 PARIS, à compter de ce jour et pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur François FORNIERI, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Afin de respecter les statuts Madame Anne-Sophie JAHAN acquiert une action de la société La Provence au titre d'un prêt consenti par la SNC GBT HOLDING.

Cette résolution est adoptée par la majorité des voix présentes ou représentées représentant plus d'un quart du nombre total d'action

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale constate la démission de Monsieur Fabian FRYDMAN et décide de procéder à la nomination en tant qu'administrateur de Monsieur Franz Olivier GIESBERT à compter de ce jour et pour la durée restant à courir du mandat de M. Fabian FRYDMAN, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Monsieur Franz Olivier GIESBERT né le 18 janvier 1949 à Wilmington (ETATS UNIS) et domicilié 139 rue Sainte 13007 MARSEILLE, à compter de ce jour et pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Fabian FRYDMAN, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Afin de respecter les statuts Monsieur Franz Olivier GIESBERT acquiert une action de la société La Provence au titre d'un prêt consenti par la SNC GBT HOLDING.

Cette résolution est adoptée par la majorité des voix présentes ou représentées représentant plus d'un quart du nombre total d'action.



SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prend acte du retrait de Monsieur Fabian FRYDMAN en qualité d'actionnaires à la suite de sa démission comme indiqué dans leur contrat de prêt de consommation d'actions consenti par la société GROUPE BERNARD TAPIE SNC.

Cette résolution est adoptée par la majorité des voix présentes ou représentées représentant plus d'un quart du nombre total d'action

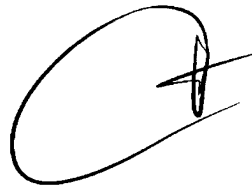
HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente assemblée pour l'accomplissement des formalités légales.

Cette résolution est adoptée par la majorité des voix présentes ou représentées représentant plus d'un quart du nombre total d'action.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10H00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.



Jean-Christophe SERFATI
Président du Conseil d'Administration